

# iUT Troyes

Génie Mécanique  
et Productique



Année Universitaire 2024-2025

# Sommaire



Sommaire .....	<u>2</u>
Organisation du département.....	<u>3</u>
L'équipe GMP .....	<u>4</u>
Organisation des études .....	<u>5</u>
L'Assiduité .....	<u>5</u>
Le programme .....	<u>6</u>
Calendrier 2023 – 2024 .....	<u>7</u>
Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances (MCC) .....	<u>8</u>
Validation des unités d'enseignements .....	<u>9</u>
Validation des semestres .....	<u>10</u>
Obtention du BUT .....	<u>10</u>
Les SAÉ .....	<u>11</u>
Les Stages .....	<u>12</u>
Après le BUT .....	<u>13</u>
Informations complémentaires .....	<u>14</u>
Intranet .....	<u>14</u>
Contact .....	<u>15</u>



# L'IUT, un passeport vers la réussite...

## Organisation du département

La **cheffe de département** gère le département : budget, fonctionnement et investissements, personnels, pédagogie, atelier, recrutement, relations extérieures, communication du département (site web, réseaux sociaux,...) et préside les sous commissions de fin de semestre et d'attribution du BUT.

Les propositions de ces sous commissions sont transmises au grand jury de l'IUT présidé par le Directeur de l'IUT qui valide ces propositions.

Elle est assistée par :

- **Un directeur des études** qui s'occupe de la constitution des groupes d'étudiants, de la gestion des locaux, des emplois du temps et des problèmes de fonctionnement liés aux enseignements, de la gestion des notes, et de l'Intranet.
- **Des enseignants** effectuant des tâches pédagogiques annexes comme la gestion des stages, des projets, les infos-lycées...

La cheffe de département et le directeur des études sont membres du comité de direction avec leurs collègues des autres départements, la Cheffe des Services Administratifs, les Directeurs Adjoints et le Directeur.

Le comité de direction se réunit une fois par semaine.

La Cheffe de Département est membre de l'Assemblée des Directeurs de Département GMP qui coordonne leurs actions à l'échelle nationale.



L'Assemblée se réunit tous les trimestres. Le programme de formation est mis à jour par une Commission Pédagogique Nationale tous les sept ans.

### Utilisation des salles :

Une salle informatique équipée d'une imprimante en réseau est mise à la disposition des étudiants en accès libre.

Ces derniers doivent respecter la charte informatique de l'URCA, et tout manquement conduira à des sanctions.

## L'équipe GMP

Le département GMP compte 15 enseignants et 3 techniciens auxquels viennent s'ajouter des enseignants vacataires professionnels ou de l'Education Nationale. Certains occupent, au sein du département, des responsabilités listées ci-dessous, vous trouverez également leurs coordonnées si vous souhaitez les joindre.

Secrétariat géré par **Elodie DELAPORTE** : les horaires sont précisés sur la porte du bureau.

Nom	Fonction	Mail
<b>BARRITAUT</b> Claire	Cheffe de Département/Enseignante	<a href="mailto:claire.barritault@univ-reims.fr">claire.barritault@univ-reims.fr</a>
<b>DELAPORTE</b> Elodie	Assistante	<a href="mailto:elodie.delaporte@univ-reims.fr">elodie.delaporte@univ-reims.fr</a>
<b>AOUNALLAH</b> Tarek	Enseignant contractuel	<a href="mailto:tarek.aounallah@univ-reims.fr">tarek.aounallah@univ-reims.fr</a>
<b>ASSARAR</b> Mustapha	Enseignant	<a href="mailto:mustapha.assarar@univ-reims.fr">mustapha.assarar@univ-reims.fr</a>
<b>BONZANO</b> Bruno	Enseignant Resp. LP CPI	<a href="mailto:bruno.bonzano@univ-reims.fr">bruno.bonzano@univ-reims.fr</a>
<b>CABOT</b> Olivier	Directeur des Etudes / Enseignant	<a href="mailto:olivier.cabot@univ-reims.fr">olivier.cabot@univ-reims.fr</a>
<b>Nicolas GRANDGUILLAUME</b>	Enseignant	<a href="mailto:Nicolas.grandguillaume@univ-reims.fr">Nicolas.grandguillaume@univ-reims.fr</a>
<b>DROGREY</b> Fabien	Enseignant/ Resp. LP CPI CFAI	<a href="mailto:fabien.drogrey@univ-reims.fr">fabien.drogrey@univ-reims.fr</a>
<b>ESSOUNBOULI</b> Najib	Enseignant	<a href="mailto:najib.essounbouli@univ-reims.fr">najib.essounbouli@univ-reims.fr</a>
<b>FEVRE-PERNET</b> Christine	Enseignante	<a href="mailto:christine.fevre-pernet@univ-reims.fr">christine.fevre-pernet@univ-reims.fr</a>
<b>GOTROT</b> David	Technicien atelier	<a href="mailto:david.gotrot@univ-reims.fr">david.gotrot@univ-reims.fr</a>
<b>HAMZAOUI</b> Abdelaziz	Enseignant	<a href="mailto:abdelaziz.hamzaoui@univ-reims.fr">abdelaziz.hamzaoui@univ-reims.fr</a>

<b>MAIROT Jacques</b>	Responsable atelier	<a href="mailto:jacques.mairot@univ-reims.fr">jacques.mairot@univ-reims.fr</a>
<b>MENHOUR Lghani</b>	Enseignant	<a href="mailto:lghani.menhour@univ-reims.fr">lghani.menhour@univ-reims.fr</a>
<b>PETIT Julien</b>	Enseignant	<a href="mailto:julien.petit@univ-reims.fr">julien.petit@univ-reims.fr</a>
<b>SA Damien</b>	Enseignant Resp. Intranet	<a href="mailto:damien.sa@univ-reims.fr">damien.sa@univ-reims.fr</a>
<b>SCIDA Daniel</b>	Enseignant	<a href="mailto:daniel.scida@univ-reims.fr">daniel.scida@univ-reims.fr</a>
<b>WALASZEK Jean-Pierre</b>	Enseignant	<a href="mailto:jean-pierre.walaszek@univ-reims.fr">jean-pierre.walaszek@univ-reims.fr</a>
<b>ZOUARI Wajdi</b>	Enseignant Resp. de l'apprentissage	<a href="mailto:wajdi.zouari@univ-reims.fr">wajdi.zouari@univ-reims.fr</a>

## Organisation des études

### L'Assiduité

La présence est obligatoire aux Cours Magistraux (CM) promo complète, Travaux Dirigés (TD) groupe de 28, Travaux Pratiques (TP), groupe de 14, et **Situation d'apprentissage et d'évaluation (S.A.E.)** et à toutes les activités pédagogiques (projets, remise de copie, réunions d'information...).

Le contrôle des absences (feuille d'émargement) est géré par les enseignants qui répercutent l'information sur l'intranet.

#### Les règles sont les suivantes :

- Les horaires des cours sont impératifs. Aucun étudiant ne sera accepté en cours avec un retard. Ce retard sera comptabilisé par une absence au cours.
- Quelle que soit la nature de l'absence ou du retard l'étudiant doit remplir un billet d'absence électronique directement via l'intranet.
- Si un étudiant est obligé de s'absenter pour des raisons valables (convocation officielle, examens médicaux), il doit prévenir au plus tôt le secrétariat GMP. En cas de raison médicale, il doit prévenir le jour même par téléphone ou mail le secrétariat et un certificat est à envoyer au secrétariat dans les 48 heures suivant le début de l'absence. **Aucune justification d'absence ne sera acceptée passé un délai de 7 jours après la reprise des cours.**

- 
- L'étudiant ne prendra aucun rendez-vous pendant les horaires d'enseignement et les jours de contrôle de connaissances (en classe complète, en TD ou en TP).
  - Tout étudiant ayant des absences non justifiées sera convoqué devant un jury d'absences pour évoquer la situation et les enjeux.
  - Chaque absence non justifiée entraînera une sanction de 0.5 point, par absence, sur la moyenne du module où l'étudiant a été absent.
  - En cas d'absence prolongée ou d'absences répétées sans justification, après avoir été convoqué par le chef de département et/ou le directeur des études, l'étudiant n'ayant pu expliquer ces absences sera prévenu par courrier recommandé avec AR et sera considéré comme étant démissionnaire dès réception du courrier, conformément aux textes en vigueur.
  - La scolarité sera immédiatement prévenue des absences répétées et injustifiées de l'étudiant. La scolarité parviendra le service des bourses et la préfecture le cas échéant.
  - Le total des absences non justifiées sera porté sur tous les documents remis à l'étudiant.
  - Chaque étudiant peut faire le point de ses absences sur l'intranet de l'IUT.

## Le programme de B.U.T.

Nouveau diplôme, le B.U.T. ou Bachelor Universitaire de Technologie se déroule en 3 ans (6 semestres) durant lesquels l'étudiant obtient 180 ECTS et un niveau L3, et effectue deux périodes de stage :

- de 8 à 12 semaines en 2<sup>ème</sup> année (en France ou à l'étranger)
- de 12 à 16 semaines en 3<sup>ème</sup> année (en France ou à l'étranger)

Cette nouvelle formation généraliste s'appuie sur **3 situations professionnelles de la gestion du cycle de vie d'un produit industriel** :

- **la conception du produit**
- **l'industrialisation du produit**
- **l'organisation industrielle**

Pour proposer une formation se déclinant en **4 compétences** principales :

- spécifier les exigences technico-économiques industrielles,
- déterminer la solution conceptuelle,
- concrétiser la solution retenue,
- gérer le cycle de vie du produit et du système de production.

Au cours de la première année vous aborderez le niveau « initial » de ces compétences, en deuxième année le niveau « intermédiaire » et en troisième année le niveau « avancé ».

Le B.U.T. GMP de l'IUT de TROYES propose une **cinquième compétence** au choix afin d'apporter une spécialisation à ses étudiants dans le domaine de :

-l'innovation pour l'industrie (se familiariser avec l'innovation et innover dans un contexte industriel)

-la simulation numérique et réalité virtuelle (imaginer l'industrie du futur, virtualiser dans un contexte industriel)

Cette cinquième compétence débutera en deuxième année pour le niveau « initial » et se poursuivra en troisième année pour atteindre le niveau « intermédiaire »

Pour en savoir plus : [Le GMP - En savoir plus sur le Génie Mécanique et Productique](#)

<https://www.but-genie-mecanique.fr/>

Site de l'IUT de Troyes-GMP : <https://www.iut-troyes.univ-reims.fr/gmp.html>

**Le programme du B.U.T. est disponible sur l'intranet de l'IUT :**

<https://intranetv3.iut-troyes.univ-reims.fr/fr/but/>

# Calendrier 2024-2025

			Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
			Matin	A.M.	Matin	A.M.	Matin	A.M.	
 <p>IUT de TROYES Département GMP Calendrier 2024-2025</p>		02/09/2024 au 06/09/2024	536	1.1	Reprise em.		Reprise Etudiants		
		09/09/2024 au 13/09/2024	537	1.2					
		16/09/2024 au 20/09/2024	538	1.3					
		23/09/2024 au 27/09/2024	539	1.4					
		30/09/2024 au 04/10/2024	540	1.5					
		07/10/2024 au 11/10/2024	541	1.6					
		14/10/2024 au 18/10/2024	542	1.7					
		21/10/2024 au 25/10/2024	543	1.8					
		28/10/2024 au 01/11/2024	544	VACANCES DE LA TOUSSAINT					
		07/11/2024 au 08/11/2024	545	1.9					
		11/11/2024 au 15/11/2024	546	1.10	11-nov				
		18/11/2024 au 22/11/2024	547	1.11					
		25/11/2024 au 29/11/2024	548	1.12					
		02/12/2024 au 06/12/2024	549	1.13					
		09/12/2024 au 13/12/2024	550	1.14					
	16/12/2024 au 20/12/2024	551	1.15						
	23/12/2024 au 27/12/2024	552	VACANCES DE NOEL						
	30/12/2024 au 03/01/2025	501							
Stage BUT	Départ en stage BUT2	06/01/2025 au 10/01/2025	502	1.16	Stage BUT2				
		13/01/2025 au 17/01/2025	503	1.17					
Stage BUT	Départ en stage BUT3	20/01/2025 au 24/01/2025	504	1.18	Bilan de semestre entretiens		Fin sem 1		
Fin S BUT	Fin de stage BUT2	27/01/2025 au 31/01/2025	505	2.1	Reprise S2				
Fin S BUT	Fin de stage BUT3	03/02/2025 au 07/02/2025	506	2.2					
		10/02/2025 au 14/02/2025	507	2.3	VACANCES D'HIVER				
		17/02/2025 au 21/02/2025	508	2.4					
Ric	Rendre rapport de stage BUT3 (avant 11h)	24/02/2025 au 28/02/2025	509	2.5					
Ric	Rendre rapport de stage BUT2 (avant 11h)	03/03/2025 au 07/03/2025	510	2.5					
Ric	Rendre rapport de stage BUT2 (après 11h)	10/03/2025 au 14/03/2025	511	2.6			Fin S BUT2		
Ric	Rendre rapport de stage BUT2 (après 11h)	17/03/2025 au 21/03/2025	512	2.7	Stage BUT3 Ric/BUT2 soutenance stage BUT				
		24/03/2025 au 28/03/2025	513	2.8					
		31/03/2025 au 04/04/2025	514	2.9					
		07/04/2025 au 11/04/2025	515	VACANCES DE PRINTEMPS					
		14/04/2025 au 18/04/2025	516						
		21/04/2025 au 25/04/2025	517	Pâques					
		28/04/2025 au 02/05/2025	518	2.11		01-mai			
		05/05/2025 au 09/05/2025	519	2.12		08-mai			
		12/05/2025 au 16/05/2025	520	2.13					
		19/05/2025 au 23/05/2025	521	2.14					
		26/05/2025 au 30/05/2025	522	2.15	Ascension				
		02/06/2025 au 06/06/2025	523	2.16					
		09/06/2025 au 13/06/2025	524	2.17	Lundi de Pentecôte				
		16/06/2025 au 20/06/2025	525	2.18					
		23/06/2025 au 27/06/2025	526	2.19	Ric BUT3	Soutenance stage BUT	Bilan de semestre entretiens		
		30/07/2025 au 04/07/2025	527				Fin sem 2		
		07/07/2025 au 11/07/2025	528						

## Organisation des enseignements et Modalités de Contrôle des Connaissances

Le contrôle des connaissances est organisé de façon continue.

Suivant les disciplines, il est effectué suivant différentes épreuves, travaux ou SAE :

- Des contrôles individuels programmés communs à toute la promotion. Ces devoirs surveillés auront lieu tout au long de l'année.

- Des travaux individuels ou par petits groupes donnant lieu à des exposés, des comptes rendus ou à des mémoires corrigés et notés.

Les tableaux ci-dessous indiquent par semestre et pour chaque module, le volume horaire des enseignements ressources (CM, TD et Tp) et des SAEs pour les heures encadrées, le coefficient correspondant, le nombre de Devoirs Surveillés (DS) et le nombre d'autre type de contrôles (Autre : compte-rendu de TP, oral, dossier).

A la fin de la première année de BUT nous vous proposerons de poursuivre la suite de la formation en alternance.

Vous aurez également la possibilité d'effectuer un semestre à l'étranger.

**Lien à consulter pour les détails par année de BUT et par semestre, en formation initiale ou formation continue :**

<https://gmp.iut-troyes.univ-reims.fr/wp-content/uploads/2023/07/MCC-BUT-GMP-FI-FC.pdf>

Module (coefficient de sélection)		DOMAINE		Niveau		Semestre		Coefficient	
		IUT de Troyes		BUT		1 <sup>er</sup>		2 <sup>e</sup>	
		IUT de Troyes		BUT		1 <sup>er</sup>		2 <sup>e</sup>	
0101	Mathématiques	200	20	20	100	1	100	1	1
0102	Statistiques descriptives	100	10	10	100	1	100	1	1
0103	Mathématiques appliquées et outils numériques	100	10	10	100	1	100	1	1
0104	Logiciels de traitement de données	100	10	10	100	1	100	1	1
0105	Calcul différentiel et intégral	100	10	10	100	1	100	1	1
0106	Probabilités - Aléatoires	100	10	10	100	1	100	1	1
0107	Mathématiques	100	10	10	100	1	100	1	1
0108	Logiciels de calcul - calculatrices	100	10	10	100	1	100	1	1
0109	Expérimentation - Mesures	100	10	10	100	1	100	1	1
0110	Langues	100	10	10	100	1	100	1	1
0111	Pratiquant et professionnel	100	10	10	100	1	100	1	1
0201	Physique	100	10	10	100	1	100	1	1
0202	Physique des matériaux	100	10	10	100	1	100	1	1
0203	Méthodes de mesure	100	10	10	100	1	100	1	1
0204	Etude de matériaux	100	10	10	100	1	100	1	1
0205	Expérimentation de matériaux	100	10	10	100	1	100	1	1















**UNIVERSITÉ DE TROYES**  
Technologies de l'Université

**SCHEMA** : Bachelors technologiques, année  
**UE** : UE 1  
**UE** : UE 2  
**UE** : UE 3  
**UE** : UE 4  
**UE** : UE 5  
**UE** : UE 6  
**UE** : UE 7  
**UE** : UE 8  
**UE** : UE 9  
**UE** : UE 10  
**UE** : UE 11  
**UE** : UE 12  
**UE** : UE 13  
**UE** : UE 14  
**UE** : UE 15  
**UE** : UE 16  
**UE** : UE 17  
**UE** : UE 18  
**UE** : UE 19  
**UE** : UE 20  
**UE** : UE 21  
**UE** : UE 22  
**UE** : UE 23  
**UE** : UE 24  
**UE** : UE 25  
**UE** : UE 26  
**UE** : UE 27  
**UE** : UE 28  
**UE** : UE 29  
**UE** : UE 30  
**UE** : UE 31  
**UE** : UE 32  
**UE** : UE 33  
**UE** : UE 34  
**UE** : UE 35  
**UE** : UE 36  
**UE** : UE 37  
**UE** : UE 38  
**UE** : UE 39  
**UE** : UE 40  
**UE** : UE 41  
**UE** : UE 42  
**UE** : UE 43  
**UE** : UE 44  
**UE** : UE 45  
**UE** : UE 46  
**UE** : UE 47  
**UE** : UE 48  
**UE** : UE 49  
**UE** : UE 50  
**UE** : UE 51  
**UE** : UE 52  
**UE** : UE 53  
**UE** : UE 54  
**UE** : UE 55  
**UE** : UE 56  
**UE** : UE 57  
**UE** : UE 58  
**UE** : UE 59  
**UE** : UE 60  
**UE** : UE 61  
**UE** : UE 62  
**UE** : UE 63  
**UE** : UE 64  
**UE** : UE 65  
**UE** : UE 66  
**UE** : UE 67  
**UE** : UE 68  
**UE** : UE 69  
**UE** : UE 70  
**UE** : UE 71  
**UE** : UE 72  
**UE** : UE 73  
**UE** : UE 74  
**UE** : UE 75  
**UE** : UE 76  
**UE** : UE 77  
**UE** : UE 78  
**UE** : UE 79  
**UE** : UE 80  
**UE** : UE 81  
**UE** : UE 82  
**UE** : UE 83  
**UE** : UE 84  
**UE** : UE 85  
**UE** : UE 86  
**UE** : UE 87  
**UE** : UE 88  
**UE** : UE 89  
**UE** : UE 90  
**UE** : UE 91  
**UE** : UE 92  
**UE** : UE 93  
**UE** : UE 94  
**UE** : UE 95  
**UE** : UE 96  
**UE** : UE 97  
**UE** : UE 98  
**UE** : UE 99  
**UE** : UE 100

**Validation des unités d'enseignements du BUT**

## Validation des unités d'enseignements du BUT

Le bachelors universitaire de technologie s'obtient lorsque l'ensemble des UE est acquis. Il donne 180 ECTS.

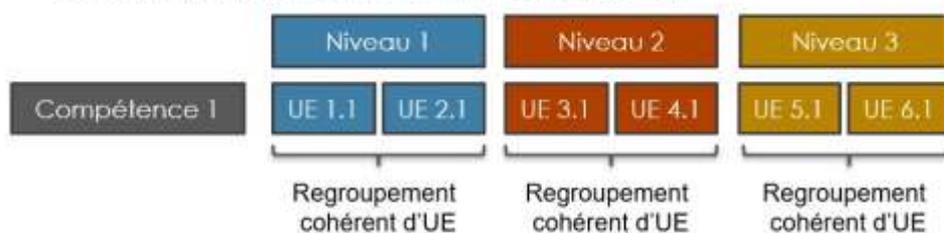
Une UE est considérée comme étant définitivement acquise si sa moyenne est supérieure ou égale à 10.

On parle de regroupement d'UE cohérent pour deux UE d'un même niveau, sur une même compétence.

La validation de deux UE d'un même niveau emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur pour la même compétence.

Dans un même regroupement d'UE, la compensation est intégrale, c'est-à-dire que si une UE n'est pas acquise sur un semestre (moyenne inférieure à 10), mais si la moyenne des deux UE du regroupement est supérieure ou égale à 10, alors les deux sont acquises.

## Un niveau est constitué de deux UE



Deux UE consécutives au sein d'un même niveau, et d'une même compétence forme un regroupement cohérent d'UE.

**Un niveau correspond à une année**

**Deux UE consécutives correspondent aux deux semestres 1 et 2 de l'année**

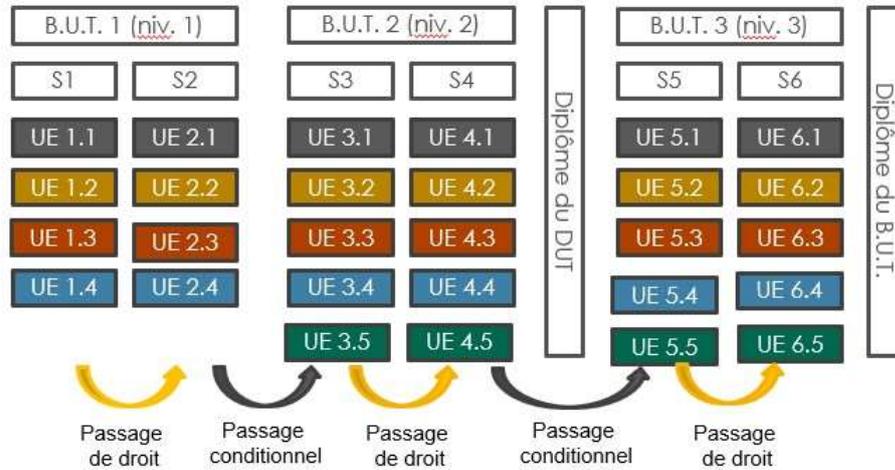
## Une UE est toujours composée de SAÉ et de Ressources



Au sein d'une UE, les SAÉ et ressources sont affectés de coefficients entre 40% et 60%. L'acquisition des UE est appréciée par un contrôle continu et régulier.

## Validation des semestres du B.U.T.

### Progression



- Le passage d'un semestre impair vers un semestre pair est de droit : S1 -> S2, S3 -> S4, S5 -> S6
- Le passage d'un semestre pair, vers un semestre impair (changement de niveau / d'année) est possible si :
  - Plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ont une moyenne supérieure ou égale à 10,
  - Tous les regroupements d'UE ont une moyenne supérieure ou égale à 8.

## Obtention du B.U.T.

Le B.U.T. est acquis par la validation de chacune des compétences.

Une compétence est acquise lorsque tous les niveaux sont acquis.

Les compétences ne se compensent pas entre elle.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.

Conséquences : On ne calcule plus de moyenne au semestre, ni à l'année (plus de classement)

Redoublements : Un étudiant ne peut redoubler qu'une fois un semestre, dans la limite de 4 maximum. Le B.U.T. doit donc s'obtenir en 5 ans maximum.

**NB** : Il sera toujours possible d'obtenir un DUT après 2 ans (BUT 1 et BUT 2) => Reformuler par : A l'issue des 120 premiers ECTS l'étudiant obtient le DUT associé à sa spécialité.

**Cas particulier** au semestre 5 : Le passage en S5 n'est possible que si toutes les UE du Semestre 1 et 2 de la première année (BUT 1) sont validées : moyenne supérieure à 10 dans chacune des UE d'un regroupement ou moyenne des deux UE supérieure à 10 (par compensation).

## Les SAÉ

---

### **Semestre 1 :**

SAÉ 1.1 Analyse de produit grand public, responsable de la SAE : M. SA

SAÉ 1.2 Modification d'un système mécanique, responsable de la SAE : M. BONZANO

SAÉ 1.3 De la maquette numérique au prototype physique, responsable de la SAE : M. COSTANTINI

SAÉ 1.4 Organisation structurelle de l'industrie, responsable de la SAE : M. MARTINOT

### **Semestre 2 :**

SAÉ 2.1 Spécification des processus d'élaboration d'une pièce, responsable de la SAE : M. CABOT

SAÉ 2.2 Robotisation d'une opération de production, responsable de la SAE : M. ESSOUNBOULI

SAÉ 2.3 Fabrication d'une pièce, responsable de la SAE : M. J-M DROGREY

SAÉ 2.4 Pilotage d'une production stabilisée, responsable de la SAE : M. AOUNALLAH

SAÉ 2.23 Dimensionnement et conception, responsable de la SAE : M. F. DROGREY

### **Semestre 3 :**

SAE 3.01 Répondre, dans un cadre collaboratif, à un besoin de nature industrielle sur l'ensemble du cycle de vie

SAE 3 SNRV.02 Exploiter un modèle numérique pour en découvrir les limites SAE

3 II.02 Améliorer techniquement

### **Semestre 4 :**

SAE 4.01 Répondre, dans un cadre collaboratif, à un besoin de nature industrielle sur l'ensemble du cycle de vie

SAE 4 SNRV.02 Utiliser la réalité virtuelle et/ou augmentée pour anticiper et corriger des problèmes en situation réelle

SAE 4 II.02 Utiliser des concepts existants pour renouveler

### **Semestre 5 :**

SAE 5.01 Fournir, en autonomie, une solution fonctionnelle et optimisée répondant à une demande industrielle sur l'ensemble du cycle de vie

SAE 5.02 II Synthétiser et utiliser les concepts existants pour l'innovation

SAE 5.02 SNRV Créer et utiliser un modèle numérique en vue de sa confrontation au réel

### **Semestre 6 :**

SAE 6.01 Fournir, en autonomie, une solution fonctionnelle et optimisée répondant à une demande industrielle sur l'ensemble du cycle de vie

SAE 6.02 II Analyser l'innovation et l'améliorer techniquement

SAE 6.02 SNRV Confronter virtuel / réel pour optimiser le couple produit / process via un jumeau numérique

**PORTFOLIO** : responsable Mme BARRITAUULT

## Les Stages

---

Afin de valider votre BUT, vous devrez au cours de la deuxième et de la troisième année effectuer deux stages en entreprise - de 8 à 12 semaines en 2<sup>ème</sup> année  
- de 12 à 16 semaines en 3<sup>ème</sup> année

Vous avez la possibilité d'effectuer ce stage à l'étranger, pour cela il faut vous adresser au bureau des relations internationales.

Défini avant le début du stage, le sujet d'étude peut consister en l'analyse d'un aspect particulier de l'activité de l'entreprise, un travail sur un thème précis, la conception ou la réalisation d'un projet. Cette confrontation aux réalités concrètes de l'entreprise permet à l'étudiant de faire le point sur ses aptitudes et ses goûts.

Chaque étudiant est suivi pendant la durée du stage par un enseignant du département et placé, dans l'entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le stage donne lieu à l'élaboration d'un rapport et à une soutenance orale dont la note contribue à l'obtention du diplôme.

## Après le B.U.T.

### Poursuites d'études

Au cours de la deuxième ou troisième année de B.U.T., un jury de poursuites d'études propose pour chaque étudiant, en tenant compte de ses aptitudes, des avis sur les poursuites d'études à bac +3 après les deux années de BUT (Licence, DU, formations de spécialisations...) ou bac +5 (master, formations d'ingénieurs...).

Il appartient à chaque étudiant de faire remplir les différents dossiers d'inscription par les enseignants.

**Tout dossier devra passer par le secrétariat.  
Tout dossier incomplet sera retourné à l'étudiant.**

### EMPLOIS

- ⇒ Technicien d'études
- ⇒ Technicien Conception produit
- ⇒ Technicien Recherche et développement
- ⇒ Technicien Méthodes et Industrialisation
- ⇒ Technicien Essais



- ⇒ Construction mécanique et machines-outils,
- ⇒ Construction automobile et équipementiers,
- ⇒ Construction navale et ferroviaire,
- ⇒ Construction aéronautique et spatiale,
- ⇒ Environnement, énergie, nucléaire,
- ⇒ Agro-alimentaire

---

## Informations complémentaires



**L'accès au magasin de l'atelier est interdit.**

**L'accès à l'atelier durant les périodes de projet n'est autorisé qu'en présence d'un enseignant ou d'un technicien.**



Pour les travaux pratiques d'usinage et de soudage ainsi que toutes activités ayant lieu dans l'atelier, il est impératif, pour des raisons de sécurité, que chaque étudiant porte **une combinaison de travail (ou une blouse)** ainsi que **des chaussures fermées**. En cas de cheveux longs, il est obligatoire de les attacher et de les protéger. Le **port de lunettes de sécurité** (disponibles au magasin) sera également exigé dans certains cas.



De façon générale, l'accès à l'atelier est conditionné par **une tenue appropriée**, et après autorisation de l'enseignant ou d'un technicien de l'atelier.



Chaque étudiant doit prendre soin des locaux et des matériels qui lui sont confiés. A la fin du cours, TD ou TP, l'étudiant est tenu à veiller à ce que **son poste de travail soit nettoyé et correctement rangé**

Les informations destinées aux étudiants sont affichées **sur le tableau d'affichage ou sur la borne d'information** située dans le hall au rez-de-chaussée du bâtiment C.



Par ailleurs, le site GMP <http://gmp.iut-troyes.univ-reims.fr/gmp> permet d'accéder à toutes les informations nécessaires au fonctionnement et à la vie du Département. Les informations sont également relayées sur les comptes **TWITTER** et **FACEBOOK** du département **@GmpTroyes**.

L'emploi du temps « officiel » est celui affiché sur l'écran dans le hall GMP, il est également consultable **sur le site Internet GMP ou sur votre bureau virtuel**. L'emploi du temps d'une semaine S est définitif et affiché au plus tard le jeudi à 12h de la semaine (S-1).

Toute modification devra être entérinée par le Directeur des Etudes dans les délais impartis. **L'Intranet, accessible par le site GMP ou le site de l'IUT avec identifiant et mot de passe**, permet à chaque étudiant de faire le point sur ses absences et de consulter ses notes :

<http://intranet.iut-troyes.univ-reims.fr/>

Tous les enseignants sont prêts à recevoir les étudiants qui ont des difficultés dans la matière qu'ils enseignent.

**La Cheffe du Département est à la disposition des étudiants en cas de problèmes** à régler ou pour tout autre sujet particulier. Les étudiants peuvent être reçus sans rendez-vous sur simple demande au secrétariat. Il est également disponible pour les parents qui le souhaitent (prendre rendez-vous au secrétariat GMP).



9 rue de Québec  
CS90396  
10026 Troyes cedex  
☎ 03 25 42 46 46

---

## Contact :

---

☎ 03 25 42 46 19

@ [elodie.delaporte@univ-reims.fr](mailto:elodie.delaporte@univ-reims.fr)

**Cheffe du département Claire BARRITAULT**

**Directeur des Etudes Olivier CABOT**

**Assistante du département Elodie DELAPORTE**

[gmp.iut-troyes.univ-reims.fr](http://gmp.iut-troyes.univ-reims.fr)  
[www.iut-troyes.univ-reims.fr](http://www.iut-troyes.univ-reims.fr)



